

DUFLOS Julie – *Doctorante en STAPS*

Université d'Artois, Atelier SHERPAS (Equipe 3 de l'URéPSSS, EA 7369)

Inscription en thèse 2015

julieduflos1605@gmail.com

[0638180628](tel:0638180628)

Nature de la communication : Communication orale

Axe 1 : Quelle(s) posture(s) épistémologique(s) et déontologique(s) pour le chercheur aujourd'hui ?

Mensonges et trahisons... La question de l'éthique du chercheur quand son objet d'étude dérange.

Mots-clés : méthodologie, discrimination, observation, entreprise, éthique

Comment s'y prendre quand l'objet de recherche ne permet pas d'accéder au terrain ? De quelle-s ruse-s doit faire preuve le chercheur pour pouvoir s'immiscer dans les coulisses d'un lieu difficile d'accès voire inaccessible et comment justifier sa présence ?

Cette communication se propose de mettre en lumière les problèmes méthodologiques et épistémologiques rencontrés par le chercheur lors de son enquête de terrain. L'exemple utilisé est celui de l'étude de la fabrique des recruteurs de la distribution d'articles sportifs : elle a pour but d'expliquer la persistance des discriminations à l'embauche selon l'apparence physique en s'attachant à la façon dont sont formés les recruteurs. Il s'agit ainsi d'observer plusieurs formations sur le recrutement et de faire des entretiens semi-directifs avec des responsables du recrutement et de la formation. L'accès au monde de l'entreprise peut s'avérer parfois difficile et dans la plupart des cas, « *en tant qu'institution fermée* », l'entrée dépend « *quasi exclusivement d'un accord formulé, et parfois même formalisé* » (Darmon, 2005, 98). Comment faire, alors, pour ouvrir les portes de ce terrain, enquêter et produire des savoirs ?

Bénéficiant d'un accès fortement facilité à la condition d'user de son ancien statut de salarié, le chercheur se doit surtout de déguiser la vérité sur sa présence, « *laisser un certain nombre de choses dans le flou* » sur son étude sous peine de voir les portes se fermer (Beaud et Weber, 2003, 117). Comment « *négoier l'entrée auprès de quelques intermédiaires (les « alliés »)* » (Tremoulinas, 2007, 111) sans les exposer à d'éventuels risques ? Comment l'enquêteur peut-il ne pas altérer la production des futurs savoirs alors qu'il se doit de cacher la vraie raison de son intérêt pour l'entreprise afin de pouvoir enquêter, recueillir des données et surtout, pour que les enquêtés n'aient pas l'appréhension de divulguer des informations pouvant leur porter préjudice ? A cet effet, le chercheur peut faire certains choix méthodologiques finalement embarrassants et soulevant d'une part une question épistémologique mais aussi, une inévitable question éthique et de respect des enquêtés. Si certains pays disposent de comités d'éthique, la France autorise encore à traiter certaines questions dérangeantes sans que les enquêtés en aient connaissance. Et pourtant, dans l'exemple exposé, une difficulté essentielle se pose pour le chercheur : celle de faire des choix méthodologiques permettant d'être accueilli « *à bras ouverts parce que votre enquête [l'enquête] sera perçue comment pouvant légitimer ou*

valoriser leur existence et leurs activités » (Beaud et Weber, 2003, 118) alors que celle-ci ne correspond pas à ce qui a été préalablement annoncé.

Beaud, S. et Weber, F. (1997). *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte.

Darmon, M. (2005). Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain, *Genèses*, 1/2005 (n° 58), p. 98-112.

Tremoulinas, A. (2007). Enquêter dans un lieu public, *Genèses*, 1/2007 (n° 66), p. 108-122.